



African Society of International  
Law (AFSIL)

Société Africaine pour le Droit  
International (SADI)

---

Association lancée à Brazzaville en République du Congo le 17 décembre 2012  
Inaugurated in Brazzaville, Republic of Congo on December 17th 2012

---

## **Droit international et ressources naturelles en Afrique**

Date [27-28 octobre 2017]

Lieu [Dar es Salaam, Tanzanie]

La Société Africaine pour le Droit International (SADI) a le plaisir d'annoncer que son sixième colloque annuel se tiendra à Dar es Salaam, en Tanzanie, les 27 et 28 octobre 2017. Le thème de ce colloque est «Le droit international et les ressources naturelles en Afrique». En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030). Bien que l'Agenda 2030 soit principalement guidé par les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, il est également congruent avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les Objectifs énoncés dans ces deux Agendas s'appuient sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et le Document final du Sommet mondial de 2005. Donc, à première vue, les Objectifs de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 sont en théorie cohérents et devraient se consolider mutuellement. Néanmoins, les complexités inhérentes liées à leur mise en œuvre et les défis qui en découlent restent ambigus. De plus, leur mise en œuvre simultanée soulève un certain nombre de questions. Les systèmes alimentaires dépendent des combustibles fossiles non seulement pendant la phase agricole, mais aussi durant les étapes de transformation et distribution. La production alimentaire a des conséquences sur l'environnement et donc sur les peuples à travers les frontières nationales. L'érosion des sols, la contamination des terres et des eaux ainsi que la déforestation ne sont que quelques-unes des conséquences environnementales engendrées par l'exploitation agricole, minière et énergétique. En fait, les activités d'exploration des ressources naturelles ont un impact sur l'environnement et sur l'utilisation des ressources naturelles. Bien que les défis liés à la mise en œuvre simultanée des Objectifs des Agendas 2030 et 2063 changent d'une région à une autre, le champ d'application du droit international concernant le traitement des problèmes relatifs aux ressources naturelles reste très ambigu. Compte tenu de ses abondantes ressources naturelles et notamment de ses besoins majeurs de développement économique, l'Afrique se distingue comme le continent le plus affecté par ces défis dans les comparaisons internationales. Il n'est donc pas surprenant que l'Agenda 2030 reconnaisse la situation particulière des pays africains en relation aux

**Contact : [info@afsil-sadi.org](mailto:info@afsil-sadi.org)  
[www.afsil-sadi.org](http://www.afsil-sadi.org)**



African Society of International  
Law (AFSIL)

Société Africaine pour le Droit  
International (SADI)

---

Association lancée à Brazzaville en République du Congo le 17 décembre 2012

Inaugurated in Brazzaville, Republic of Congo on December 17th 2012

---

moyens de mise en œuvre des Objectifs. De ce fait, l'Agenda 2030 a expressément réaffirmé « qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique».

Bien que l'Agenda 2030 souligne la nécessité de poursuivre les Objectifs dans le respect intégral du droit international, il n'est pas encore avéré que le droit international fournit un cadre réglementaire et institutionnel permettant la mise en œuvre parallèle des Objectifs d'une manière équitable. Le sixième colloque annuel de la SADI vise donc à engager le débat sur la manière dont le droit international peut contribuer à la promotion de l'agriculture et de l'énergie durable parallèlement aux efforts de promotion des Objectifs. En outre, la conférence examinera comment l'exploitation minière en Afrique a été /n'a pas été réglementée ou protégée par le droit international. À cet égard, l'objectif du colloque est de rassembler des praticiens et des universitaires spécialisés dans les domaines du droit, de l'économie et des sciences politiques afin de discuter des différents aspects de l'agriculture durable, des défis relatifs aux ressources naturelles, et de proposer des solutions pour relever ces défis d'une manière équitable dans une perspective fondée sur le droit national et le droit international.

## **Axes de discussions**

En mettant l'accent sur les problèmes spécifiques des pays africains, la SADI invite les praticiens et d'universitaires spécialisés dans le domaine du droit international, de l'économie ou des sciences politiques à soumettre des propositions de contribution sur les axes suivants. En préparant leurs contributions, les auteurs potentiels sont encouragés à considérer l'intersection entre le droit international, régional et national.

### **I. Conceptualisation des débats sur les ressources naturelles en Afrique**

- 1) La réglementation des ressources naturelles sous le régime du droit international
- 2) Les ressources naturelles et le développement en Afrique: une perspective économique
- 3) Les ressources naturelles en Afrique: une perspective de science politique

### **II. Ressources naturelles et l'agriculture durable**

**Contact : [info@afsil-sadi.org](mailto:info@afsil-sadi.org)  
[www.afsil-sadi.org](http://www.afsil-sadi.org)**



African Society of International  
Law (AFSIL)

Société Africaine pour le Droit  
International (SADI)

---

Association lancée à Brazzaville en République du Congo le 17 décembre 2012  
Inaugurated in Brazzaville, Republic of Congo on December 17th 2012

---

### **III. Ressources naturelles et l'énergie (électricité) durable**

### **IV. Les ressources naturelles et les combustibles fossiles**

### **V. L'exploitation minière (durable et équitable) en roche dure**

#### **Modalités pratiques de soumission**

SADI invite des chercheurs, praticiens et responsables politiques à soumettre des résumés (entre 500-700 mots). Les résumés doivent être reçus avant le **1er juin 2017**. Les auteurs des résumés retenus s'engagent à soumettre une proposition de communication (entre **5000** et **9000 mots**) avant le **1 septembre 2017**. Les auteurs des résumés retenus seront informés au plus tard le **30 juin 2017**.

Les propositions devront parvenir avant le 1er juin 2017 aux adresses suivantes [uchee@uark.edu](mailto:uchee@uark.edu) ou [yenkong.ngangjohhodu@manchester.ac.uk](mailto:yenkong.ngangjohhodu@manchester.ac.uk) en copiant l'adresse: [info@afsil-sadi.org](mailto:info@afsil-sadi.org). L'auteur joindra également son nom, discipline(s), fonction(s), coordonnées, établissement(s). Veuillez indiquer dans l'objet de l'email l'axe de discussion qui correspond à votre résumé. Les résumés seront étudiés de manière anonyme par un comité scientifique de trois personnes.

#### **Lieu et dépenses**

Le colloque se tiendra à Dar es Salaam, en Tanzanie, et les frais de séjour et de transport restent à la charge des participants.

#### **Calendrier**

[01/06/2017] Dernier délai pour la soumission des résumés

[30/06/2017] Retour aux auteurs de l'avis du comité scientifique

[01/09/2017] Dernier délai pour la soumission des propositions de contributions

[27-28 / 08/2017] Sixième colloque annuel de la SADI

#### **Publication**

Les meilleures contributions seront sélectionnées pour faire partie d'une publication collective sous la forme d'un ouvrage.

#### **Programme**

**Contact : [info@afsil-sadi.org](mailto:info@afsil-sadi.org)  
[www.afsil-sadi.org](http://www.afsil-sadi.org)**



**African Society of International  
Law (AFSIL)**

**Société Africaine pour le Droit  
International (SADI)**

---

**Association lancée à Brazzaville en République du Congo le 17 décembre 2012  
Inaugurated in Brazzaville, Republic of Congo on December 17th 2012**

**Contact : [info@afsil-sadi.org](mailto:info@afsil-sadi.org)  
[www.afsil-sadi.org](http://www.afsil-sadi.org)**